

Diplôme universitaire de musicien intervenant



Niveau d'étude
visé
BAC +4



Durée
2 ans



Composante
Institut de
formation de
musiciens
intervenant en
milieu scolaire



Langue(s)
d'enseignement
Français



Ouvert en stage
Oui

Présentation

Le **Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant** (DUMI) est un diplôme universitaire dont le cadre a été défini au niveau national. Il a été créé à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale (à l'époque également en charge de l'enseignement supérieur) et du ministère de la Culture afin de professionnaliser les musiciens appelés à mener des projets dans les classes du Primaire aux côtés des enseignants.

En 40 ans d'existence, les musiciens intervenants ont fait évoluer leur mission de base (l'éducation musicale à l'école) en investissant des secteurs et des publics nouveaux (petite enfance, milieux de la santé ou du handicap, quartiers sensibles, milieu carcéral, personnes âgées, structures de création, de diffusion ou de programmation culturelle). Ils ont répondu en cela aux politiques publiques d'éducation artistique et culturelle, aux demandes des structures où ils travaillent et aux besoins des territoires et des populations. Le **Centre de formation de Musiciens Intervenants** (CFMI), par son offre de formation, accompagne ce passage du métier de musicien intervenant vers des activités de conception, de coordination, d'expertise et de recherche.

Le **DUMI** est une certification pertinente qui est attendue par le monde socio-économique et permet une très bonne employabilité à ses détenteurs. Il bénéficie d'une reconnaissance nationale par les collectivités territoriales et vaut agrément pour l'intervention en milieu scolaire.

Objectifs

La formation dispensée au **CFMI** répond à l'exigence de former des professionnels polyvalents :

- artiste
- musicien
- pédagogue
- concepteurs de projets
- coordonnateurs d'équipes partenariales
- experts du développement culturel

Afin de répondre aux besoins de l'École, des collectivités territoriales, du secteur associatif et des institutions culturelles.

Les musiciens intervenants doivent être capables de travailler sur des projets musicaux, transdisciplinaires en tissant des liens avec les structures de leur territoire, et en jouant le rôle « personnes ressources ».

Les disciplines enseignées et les mises en situation (stages) permettent de conforter sa personnalité musicale et artistique (instrument, chant, direction, accompagnement, percussions, travail corporel et théâtral), d'apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers à destination des enfants ou d'autres publics, de se doter d'outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture et sa réflexion.

Savoir-faire et compétences

Le référentiel de compétences du musicien intervenant s'articule autour de 3 grands domaines d'activités (blocs de compétences de la fiche RNCP de la certification) :

Production artistique :

Se produire seul et en groupe face à un public afin de maintenir sa posture d'artiste et de contribuer à des réalisations artistiques dans le territoire d'activité professionnelle :

- Dans sa spécialité musicale, dans une esthétique personnelle et assumée,
- En mobilisant la voix et divers autres instruments (instrument polyphonique, instrument mélodique, percussions, percussions corporelles, dispositifs électroniques...) et dans différentes esthétiques musicales,
- En créant des œuvres musicales qui mobilisent l'invention, l'improvisation, l'arrangement et la composition.

Enseignement et éducation musicale :

- Identifier des objectifs d'apprentissage en s'appuyant sur les différents courants, modalités et outils pédagogiques afin d'élaborer une progression adaptée au public et au contexte visé (milieux scolaires, de l'enseignement artistique spécialisé, de la petite enfance, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées...),
- Animer une séance collective en adoptant une posture d'autorité, de rayonnement, d'exigence et de bienveillance afin de susciter le dialogue, l'analyse, l'initiative et la réflexion critique en s'adaptant au public, à ses besoins et spécificités,
- Mettre en œuvre des situations didactiques afin de permettre les apprentissages notamment dans les domaines de la pratique vocale, de l'écoute, de l'expression corporelle, de l'invention et de création et de la pratique instrumentale en s'adaptant au public, à ses besoins et spécificités,
- Évaluer les apprentissages en s'appuyant sur différentes formes, modalités et critères d'évaluation afin d'analyser les progrès individuels et collectifs et de proposer les remédiations nécessaires en prenant en compte les spécificités du public.

Conception de projets d'éducation artistique et culturelle :

Concevoir un projet d'éducation artistique et culturelle afin de contribuer au développement culturel local en s'appuyant sur un diagnostic du territoire et en s'adaptant aux publics selon leurs besoins et spécificités,

Conduire un projet d'éducation artistique et culturelle afin de contribuer au développement culturel local en organisant les

activités, en mobilisant et coordonnant les différents acteurs, en produisant les documents de valorisation et en évaluant l'action menée,

Participer à la réflexion, l'élaboration et à la mise en œuvre du projet l'établissement d'enseignement artistique.

Dimension internationale

Oui (Erasmus / Campus France)

Les + de la formation

Une formation en constante évolution :

La formation, à la fois théorique et pratique, comprend 1500 heures, réparties sur deux années et incluant 500 heures de stages ou d'interventions sur des terrains divers. Le **CFMI** renouvelle régulièrement ses partenariats avec les structures professionnelles afin de suivre l'évolution du métier de musicien intervenant et de favoriser la connaissance du métier et la création d'emplois. La maquette de formation est ajustée chaque année universitaire, en fonction des artistes et autres professionnels qui y interviennent.

Des contenus pédagogiques professionnalisant :

Les enseignements, organisés en 3 blocs de compétences, fonctionnent sous la forme « d'ateliers-projets » avec de nombreuses mises en situation sur des terrains divers (milieu scolaire, milieu hospitalier, secteur social et médico-social, structures d'accueil de la petite enfance...).

Chaque étudiant est ainsi familiarisé avec le milieu scolaire mais également avec d'autres lieux. Les étudiants développent ainsi une expérience qui leur permet de s'insérer peu à peu dans le réseau professionnel régional et de trouver leur place dans des situations et des emplois alliant pratique artistique, actions de médiation, interventions au sein des écoles et d'autres lieux de vie.

Un encadrement pédagogique qualifié et diversifié :

L'équipe pédagogique permanente en charge du pilotage de l'offre de formation du **CFMI** est constituée de 3 PRAG, professeurs d'éducation musicale aux compétences

complémentaires et d'une enseignante contractuelle titulaire du **DUMI**.

Par ailleurs, nombre de cours sont dispensés par des personnalités extérieures issues du monde artistique (artistes, performers, compositeurs...), de l'éducation nationale (Inspecteurs, conseillers pédagogiques, psychologue scolaire...), de l'enseignement spécialisé de la musique (musiciens intervenants, professeurs d'instrument, chefs de chœur...), de l'université (musicologues, chercheurs en sciences de l'éducation, acousticiens...) et d'autres secteurs en lien avec la formation (luthiers, orthophoniste, psychomotricienne, cadres ou élus de collectivités...).

Des salles et des équipements adaptés à ses enseignements spécifiques :

- Salles de cours modulables équipées d'instruments de musique, d'appareils de projection vidéo et de diffusion audio,
- Salle avec parquet de danse,
- Instrumentarium de prêt unique en France (plusieurs milliers d'instruments),
- Studios numériques d'enregistrement et de création électroacoustique
- Atelier de lutherie expérimentale (ALEX),
- Plateau technique pour le travail scénique.

Un lien partenarial fort au niveau régional :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de formation, le **CFMI** a tissé des liens forts avec les collectivités (villes, communautés de communes, départements, région), ainsi qu'avec les acteurs locaux des secteurs scolaire et socioculturel. Les projets conçus et menés par les étudiants du **CFMI**, en concertation avec les acteurs locaux s'inscrivent dans leur politique d'éducation artistique et culturelle. Ce dialogue permanent avec le terrain est un levier efficace pour le développement de l'emploi de musiciens intervenants.

Des dispositifs pour les personnes précaires en demande de formation :

Si une partie des étudiants inscrits en **DUMI** au **CFMI** a suivi un parcours de formation sans rupture, il existe dans la région une population plus fragile candidate au DUMI. Il s'agit souvent de musiciens en situation précaire, n'arrivant pas à obtenir le statut d'intermittent ou l'ayant perdu. Ils

exercent parfois le métier sans qualification et sont à la recherche d'une formation leur permettant d'approfondir leur pratique musicale et leur connaissance du système éducatif et de la vie scolaire, d'engager une expérience concrète de l'enseignement et d'éprouver ainsi leur motivation pour le métier de musicien intervenant. L'accès à la formation par la VAP et l'obtention du DUMI par la voie de la formation ou de la **VAE** constituent pour ces personnes une garantie de sortir de la précarité et d'obtenir une reconnaissance.

Un ancrage national :

L'action du **CFMI** s'inscrit dans la commande nationale de démocratisation de l'éducation artistique et culturelle portée par plusieurs ministères au travers de plusieurs dispositifs (Plan ruralité du Ministère de la Culture, Plan chorale à l'école, Label « 100 % EAC » des collectivités...). Cela inscrit naturellement le CFMI de Lille dans un réseau national associant le Conseil des CFMI, les établissements supérieurs formant au spectacle vivant, les associations représentatives des conservatoires et écoles de musique ou celles employant des musiciens intervenants, les associations d'élus ou de cadres des collectivités, etc.

Organisation

Organisation

100% en présentiel / 1000h de formation hors stages / 500h de stage réparties sur 2 ans

- programme
- Les enseignements principaux
- les stages en école

Stages

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 500h réparties sur 2 ans

Admission

Conditions d'admission

Être titulaire d'une qualification de niveau 4 (baccalauréat ou titre admis en équivalence) et justifier de deux années d'études supérieures (validées ou non) ou avoir exercé une activité professionnelle permettant la validation des acquis professionnels.

Il est nécessaire de posséder une solide identité musicale et artistique, une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix ainsi qu'une motivation et une maturité suffisante pour travailler avec les enfants.

Le recrutement a lieu suite à l'examen d'un dossier et à des tests qui comprennent des épreuves écrites d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales, individuelles et collectives, ainsi qu'un entretien.

Il n'y a pas d'épreuve éliminatoire. Les épreuves se déroulent sur une seule journée. L'inscription n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'Université de Lille. L'admission peut être assortie d'aménagements de parcours.

Et après

Poursuite d'études

Oui (Validation Niv. 6 / Master accessible)
l'option Préparation à l'entrée au CFMI

Insertion professionnelle

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés approche des 100 % chaque année. Le CFMI reçoit et diffuse par le biais de son site et ses réseaux plus d'offres d'emplois qu'il ne sort de diplômés. Cette insertion professionnelle réussie résulte du dialogue entretenu avec les employeurs ainsi qu'avec les

alumni et leur fédération professionnelle, la FNAMI (fédération nationale des associations de musiciens intervenants).

Référentiel ROME : K2105 - Enseignement artistique, K2102 - Coordination pédagogique, K1206 - Intervention socioculturelle, L1103 - Présentation de spectacles ou d'émissions, L1202 - Musique et chant

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Philippe Poisson

✉ philippe.poisson@univ-lille.fr

Autres contacts

Lieu(x)

📍 Villeneuve d'Ascq Pont de bois

En savoir plus

Centre de formation des musiciens intervenants - CFMI

🔗 <http://cfmi.univ-lille.fr>

Référentiel RNCP

RNCP41348.